

## <u>Déclaration liminaire de la FSU</u> <u>CSA académique du 16 janvier 2023</u>

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membre du CSA,

Lors du CSA d'installation du 5 janvier nous avons conclu notre déclaration sur la nécessité, si l'administration souhaite réellement comme elle le prétend construire un dialogue social de qualité, de respecter les organisations syndicales. Cela passe par la prise en compte de leurs positions tout particulièrement quand elles sont (quasi) unanimes. Ce n'est pas le cas pour notre demande que la carte de la voie professionnelle soit examinée au niveau académique et non régional.

L'installation de cette nouvelle instance a déjà pâti des difficultés liées au manque d'anticipation du ministère quant au cadrage réglementaire. Il serait donc d'autant plus dommageable que l'administration ne donne pas un cadre commun concerté avec les partenaires sociaux dans les instances académiques. Or, la mise en place des CSA spéciaux dans les départements se fait selon des modalités hétérogènes. Ici, on nous annonce que, sur une opération aussi essentielle que la préparation de rentrée, les membres du GT ne pourront pas intervenir sur chacun des établissements pour lesquels ce serait nécessaire, puisque l'opération se résumera à une simple application de clefs de gestions. Là, l'envoi de documents est annoncé 48 heures avant le GT. On découvre, contrairement à l'engagement pris au niveau académique, respectant le cadre réglementaire, que certaines DSDEN affichent à l'ordre du jour l'installation des comités médicaux. Dans un autre département, on refuse de fournir les documents préparatoires sous un format facilitant le travail des OS alors que c'est fait dans d'autres départements sans problème.

Enfin, situation inédite, et particulièrement scandaleuse, au lycée Fragonard de l'Isle Adam, le proviseur envoie par voie numérique la DHG à l'ensemble des personnels alors que ni le CSA au niveau académique, ni au niveau départemental n'ont été tenus. Doit on comprendre que les DHG, du moins dans le Val d'Oise ont été diffusées aux établissements avant toute instance de dialogue social ? Que les instances issues de la TFP ne sont effectivement qu'une mascarade ? Que c'est pour faire acte de présence seulement que nous sommes ici aujourd'hui et que nos élèves n'ont pas cours avec nous?

Madame la Rectrice, vous affirmez votre attachement au dialogue social, mais c'est encore une fois le contraire que nous constatons aujourd'hui. Nous attendons des actes forts de votre part pour que les faits soient en accord avec vos propos dans notre l'académie.

Alors que dans notre académie la crise d'attractivité tend à devenir un élément structurel, la FSU déplore qu'aucune mesure ambitieuse ne soit prise par le gouvernement pour y remédier. Les personnels sont à bout de souffle. L'annonce de suppressions de postes dans le premier degré est vécue par la profession comme un nouveau signe de mépris. Le premier degré perd ainsi 1117 postes au budget 2023. La dernière dotation négative pour le 1<sup>er</sup> degré remonte à 2012. Le ministère préfère vraisemblablement économiser plutôt que de profiter de la baisse

démographique annoncée pour laisser souffler ses personnels pourtant épuisés par des conditions de travail de plus en plus dégradées comme le montre le récent rapport de la DEPP.

Si la dotation très insuffisante pour notre académie est positive, elle reste très insuffisante dans le premier degré et ne suffira donc pas à poursuivre les priorités ministérielles. De nombreuses classes seront fermées à la rentrée 2023. Elle ne permettra pas non plus D'améliorer significativement les conditions d'apprentissage des élèves. Oui la démographie baisse légèrement ; c'est un fait. Mais la tension sur le remplacement est alarmante dans toute l'académie et l'enseignement spécialisé demeure dévasté. L'insuffisance des moyens pour la médecine scolaire, la fermeture de places en établissements médico-sociaux, le manque de moyens attribués aux écoles comme les RASED, le manque de structures d'accompagnement social, tout cela impose des responsabilités et des gestes professionnels pour lesquels les enseignant es ne sont pas formé es. Le tout avec un temps de travail qui explose. Le Ministère ne saisit toujours pas l'occasion d'apporter un début de réponse à une des crises que traverse l'École et choisit délibérément de continuer à dégrader les conditions de travail de ses personnels. C'est inadmissible.

Dans le second degré, dans un contexte national de nouvelles suppressions de postes, L'académie bénéficie de la création de l'équivalent de 64 ETP. Cette mesure ne compense pas cependant les suppressions de postes et l'explosion des HSA accumulées depuis 2018. La dotation est encore une fois insuffisante. Comme l'an dernier, des reprises de moyens, essentiellement dans les Hauts de Seine, sont censées répondre, et ne répondent que de manière insuffisante, aux besoins des départements qui connaissent une forte croissance démographique. Il s'agit de déshabiller pour Paul pour mal habiller Pierre. Le choix est encore une fois fait de dégrader les conditions d'enseignement, pour des raisons purement budgétaires.

De plus, l'année 2022 s'est achevée sur une inflation à 6,2%. Les premières pistes salariales ne sont pas à la hauteur et sont inacceptables. Le déclassement des personnels se poursuit et le ministère fait donc le choix de maintenir ses agents dans une précarité forcée, reniant la promesse faite par le Président d'une revalorisation dès janvier 2023.

Le désir du ministère de rémunérer de nouvelles missions, alors que le temps de travail déborde déjà traduit le mépris insupportable et totalement inadmissible qui est fait aux personnels des écoles. Pour la FSU, il n'est pas question de transiger. De plus, ce choix serait forcément défavorable aux femmes majoritaires dans la profession. La FSU défend d'autres projets à commencer par la revendication d'une revalorisation immédiate et sans contrepartie pour tous les personnels de l'école y compris pour les AESH qui demeurent dans une situation d'immense précarité, encore accrue par une gestion particulièrement défaillante.

Au lieu de rendre le métier attractif, le ministère tricote. Pour les 3 académies les plus déficitaires de France, dont la nôtre, l'annonce d'un concours de recrutement exceptionnel réservé aux contractuels avec une condition de diplôme significativement faible et sans prévoir aucune formation pour les lauréat-es de ce concours n'améliorera pas l'attractivité de l'académie. Laisser entendre qu'enseigner n'est pas un métier qui s'apprend et qu'une expérience de « terrain » de 18 mois à peine suffit à remplacer la formation initiale est une nouvelle marque de mépris, s'il en fallait encore, adressée aux enseignant.es déjà en poste. Au regard de la gravité de la crise d'attractivité que nous connaissons, faire le choix délibéré de ne rien faire met en danger le service public d'éducation et l'avenir de nos élèves.

Recomposer des RASED complets, ouvrir les places spécialisées nécessaires à l'accueil des élèves dans des conditions optimales, former les personnels, donner un vrai statut, une vraie formation aux AESH... Tout ceci nécessite des moyens ! La FSU réclame un plan d'urgence pour l'école.

Lorsque nous avons été reçus en audience premier degré au ministère fin décembre, il n'a pas été question des annonces récentes concernant les dictées hebdomadaires ou les deux heures de lecture par jour. Non content de remettre en cause la professionnalité des collègues de terrain, le ministère fait doublement preuve de mépris en réservant la primeur de ses déclarations aux grands médias nationaux.

Nos collègues connaissent leur métier et suivent les programmes votés par le CSP. Ils n'ont pas besoin d'une énième injonction déconnectée de la réalité des écoles. Le ministère ne fait ainsi que dissimuler – bien mal - son incapacité à déployer les moyens nécessaires pour réduire les inégalités scolaires et permettre la réussite de tous les élèves.

Comme la FSU le dénonce depuis des années, les politiques éducatives menées par les différents gouvernements ne font qu'aggraver les inégalités sociales et scolaires, comme le confirme la publication des IPS des écoles, collèges et lycées. Pour seule réponse à ces enjeux, le nouveau ministre, dans la continuité de son prédécesseur, multiplie les annonces de dernière minute dans la presse, au mépris des enseignants. Il est ainsi annoncé que les heures de devoirs faits seront obligatoires à la rentrée 2023, sans que l'on sache comment le financement sera assuré dans les

dhg. Que dire par ailleurs de la volonté de faire intervenir des professeurs des écoles en 6<sup>e</sup>, pour assurer du soutien en mathématiques et français, heure par ailleurs financée par la suppression inacceptable de l'enseignement de technologie en sixième ? Ajoutons enfin l'introduction en cinquième d'une demi-journée avenir, sans qu'on sache très bien comment elle sera organisée.

Avec ces mesures, le ministre prétend guérir le collège qui serait « l'homme malade du système ». A quand la dernière solution miracle, à savoir l'uniforme obligatoire, vantée à la fois par le Rassemblement Nationale et l'épouse du Président de la République ?

Ces décisions, adossées à la volonté de remettre en cause l'Education prioritaire, loin de favoriser une école émancipatrice pour tous, ne feronts que renforcer les déterminismes sociaux.

En collège, en 10 ans, la part des classes de plus 30 élèves a doublé dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels alors qu'il <del>ne</del> faudrait pour des conditions de travail satisfaisantes limiter les effectifs à 24 élèves par classe (et

20 en éducation prioritaire). Plutôt que de reléguer hors la classe le traitement pédagogique des difficultés scolaires en proposant des dispositifs comme Devoirs faits aux collège, l'aide aux élèves doit se faire avant tout, dans la classe, par les enseignants. Si des difficultés existent en 6eme, ne serait-il pas nécessaire de les enrayer avant ? Un objectif à atteindre notamment avec l'abaissement des effectifs dans toutes les classes de l'école primaire, la mise en place d'enseignants supplémentaires mais également en réabondant les postes d'enseignants de réseau d'aides.

La participation des professeurs des écoles à des dispositifs de soutien en 6eme, enfin, s'inscrit d'abord dans la stratégie ministérielle qui consiste à chercher tous azimuts des nouvelles activités à intégrer dans le pacte.

En lycée général et technologique, le ministère s'obstine à défendre la réforme, en niant ses conséquences délétères maintenant notoires et largement médiatisées : surcharge de travail, disciplines fragilisées, stress permanent lié au contrôle continu, accentuation des déterminismes sociaux en lien avec parcoursup. Sans égard pour les personnels et élèves, le ministère bricole des ajustements de dernière minute, comme l'introduction des mathématiques en première pour les élèves ne suivant pas la spécialité. Encore une

mesurette qui accentue la complexité de l'organisation du lycée. La FSU rappelle son exigence de l'abandon de la réforme du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup au profit d'un lycée garant de l'égalité et de la réussite de toutes et tous.

Pour la voie professionnelle, la ministre Carole Grandjean envisageait d'imposer sa réforme des lycées professionnels entièrement à la rentrée 2023 mais c'était sans compter <del>sur</del> la mobilisation des personnels. Son recul ne signifie cependant pas que la ministre déléguée ait renoncé. Les vœux de cette dernière démontrent de manière éclatante le carcan idéologique dans lequel se trouvent le gouvernement et la ministre.

Comment parler de qualité de dialogue social lorsque la réforme se discute au sein de groupes de travail au sein desquels aucune négociation n'est possible ? D'ailleurs, le gouvernement détourne le CNR pour imposer des expérimentations sur les éléments socles de sa réforme : augmentation de la durée des stages, calibrage des filières aux besoins économiques locaux, détermination des horaires disciplinaires par établissement. En instrumentalisant le travail d'équipe des personnels en quête de financement pour des projets, Carole Grandjean piétine aussi les engagements du ministère de l'Éducation nationale qui avait annoncé que le projet de réforme des lycées professionnels était dissocié du CNR. Nous nous y opposerons avec la plus grande force.

En outre, comment ne pas être choqué lorsque cette dernière parle du succès du développement de l'apprentissage lorsque ce mode de formation ségrégatif a été abondamment financé par de l'argent public et cela pourquoi ? Pour voir se développer les CFA privés sur les deniers du contribuable ? pour permettre aux entreprises d'accueillir des travailleurs quasiment gratuitement (notamment sur les niveaux 3 et 4), etc.

Concernant la carte des formations professionnelles, le groupe de travail qui s'est tenu au niveau régional en dehors de tout cadre a démontré que ce dernier n'était, sans surprise, pas le bon niveau d'examen. Nous réitérons donc notre demande qu'au minimum un GT académique puisse se tenir en amont sur le sujet. Il est apparu au cours de ce dernier sur l'académie de Versailles que l'augmentation des capacités d'accueil notamment en seconde BP et CAP était sans lien avec l'augmentation des effectifs prévisionnels par excès de prudence. Nous le savons : rapprocher trop l'offre de la demande aboutira mécaniquement à des orientations forcées et, au bout, à du décrochage scolaire.

Par ailleurs, l'existence singulière du CFA privé trajectoire « au sein de nos établissements publics » doit maintenant être traitée avec l'attention nécessaire. Nous souhaitons qu'un point particulier puisse être fait sur le sujet lors d'un prochain CSA.

Nous réitérons notre demande à ce que le financement des formations académiques se fasse sur une dotation spécifique et supplémentaire à la hauteur d'une politique ambitieuse d'un fonctionnement de qualité et de développement. L'intégration de ces moyens dans les DHG n' a été qu'un des artifices pour tenter de masquer l'insuffisance des dotations

Les assistantes sociales des personnels s'occupent de l'ensemble des agents, de leurs ayantsdroits et des retraités. Si le nombre d'agents a augmenté depuis 2013 de 12,53% dans l'académie, notamment chez les plus précaires (AED +10% depuis 2013 et AESH (ex-AVS) multiplié par 3 depuis 2013 ou enseignants environ 4000 en 2020), le nombre d'assistantes sociales des personnels est constant depuis 2008, soit une moyenne de 12 726 agents par assistante. D'autres ministères et d'autres grandes académies ont fait des pratiques différentes. La moyenne du nombre d'agents par AS à l'Education Nationale est ainsi de 7420. Le recours massif à l'emploi précaire dans notre académie, le fort renouvellement de ces personnels accroît la charge de travail chez les personnels sociaux et administratifs. Les incidents de paiements ont semblé plus nombreux le trimestre dernier, avec pour conséquence un recours accru aux services sociaux. Et l'aide financière aux agents en difficulté n'est qu'une partie du travail et des problématiques traités par les assistantes de service social. Cette profession l'habitude de travailler dans des conditions inacceptables. Mais elles deviennent intenables. L'alerte donnée aujourd'hui sur cette profession au service de l'ensemble des personnels doit être entendue. Ne pas la prendre en compte constituerait une négligence irresponsable et inacceptable vis-à-vis de l'ensemble des personnels de l'académie.

Les premières réunions au ministère de l'Education sur le pacte confirment tout ce que nous dénonçons : revalorisation de missions annexes, attaques sur le statut, mise en concurrence des personnels. Alors qu'une enquête de la DEPP démontre que les enseignants travaillent près de 43h par semaine en étant sous-payés, le gouvernement tente de remettre au goût du jour une vieille lubie libérale : «travailler plus pour gagner plus». Pire encore avec ces mesures irresponsables et dangereuses comme le Pacte ainsi que toutes ces annonces **abracadabrantesques** du ministre, c'est un travailler plus pour gagner moins qu'il nous propose.

La FSU combattra toutes les mesures qui visent à rémunérer l'épuisement et à accroître les inégalités salariales entre les personnels et notamment celles entre les femmes et les hommes. Cela s'ajoute aux mensonges éhontés du ministre quant aux engagements de campagne d'Emmanuel Macron sur une revalorisation de 10 % sans condition de l'ensemble des personnels, révélant ainsi tout le mépris du ministre mais surtout du Président pour l'Éducation Nationale et ses agents.

La FSU rappelle qu'elle exige une revalorisation d'ampleur sans conditions de l'ensemble des personnels, ainsi qu'un plan pluriannuel pour les pertes qu'ils ont subies ces dernières années.

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Ces mesures sont brutales et injustes.

Rien ne justifie une telle réforme si ce n'est une obstination politique et idéologique, celle de faire porter sur les salariés, et non sur les plus riches, le financement de notre système de retraites.

De nombreuses pistes porteuses de progrès social existent, fin des allégements de cotisations sociales sans effet sur l'emploi, fin des cadeaux fiscaux aux plus riches, augmentation des cotisations retraite des salariés et des employeurs. Toutes balayées par

le Gouvernement arc-bouté sur le recul de l'âge légal de départ.

Face aux atteintes au modèle social de notre pays ainsi qu'au service public et ses agents, la FSU appelle le 17 janvier à une journée d'action pour une revalorisation immédiate de tous les personnels sans conditions, pour le retrait de la réforme de la voie professionnelle et pour nos conditions de travail. Elle appelle le 19 janvier avec toutes les organisations syndicales, à une journée massive de grève contre le projet antisocial de réforme des retraites que tente d'imposer le gouvernement.